

## AFFAIRE DE L'AGENCE BNA DE BOUIRA

# 18,6 milliards détournés et quatre personnes écrouées

L'affaire de détournement d'argent au niveau de l'agence BNA de Bouira a connu ses premiers résultats puisque, après la mise en examen de 12 personnes impliquées dans cette affaire, le doyen des juges d'instruction près le tribunal de Bouira, qui a auditionné l'ensemble des mis en cause pendant plus de 18 heures, a finalement mis sous mandat de dépôt 4 personnes, alors que les 8 autres ont été mises en liberté provisoire.

D'après le rapport de police, l'affaire remonte à lundi dernier lorsque le directeur de l'agence BNA, qui a soupçonné un trou financier dans la comptabilité bancaire, a saisi la police judiciaire ainsi que sa tutelle.

Le lendemain, la brigade économique et financière, aidée par l'inspection régionale de la BNA dépêchée depuis Tizi-Ouzou, a découvert un trou financier de l'ordre de 10 milliards versés en deux tranches les 6 et 7 février derniers dans le compte de K. SA., âgé de 31 ans et entrepreneur de son état à Sour-El-Ghozlane. Le jour même,

les enquêteurs ont remarqué que la somme versée a été transférée par K. SA., vers un autre compte appartenant à O. N., âgé de 31 ans et également entrepreneur à Bouira. Le compte de O. N. est domicilié à la Société générale. Dans les écritures comptables, le versement au niveau de l'agence BNA a été opéré par D. C., âgé de 40 ans et travaillant comme chef de section des compensations.

Auditionné par les enquêteurs, D. C. a avoué avoir fait ces versements d'une manière illégale sur le compte de ses deux complices dans le but d'acheter l'unité Sotrabou de Sour-El-Ghozlane, mise en liquidation. D'ailleurs, les 10 milliards versés à la Société générale l'ont été dans le cadre de cette soumission.

Au niveau de la Société générale, l'argent existe, mais pour le récupérer, elle a exigé de prendre 1%, comme frais d'engagements de la soumission qui n'a pas abouti, soit une somme de 100 millions de centimes.

Poursuivant les investigations dans la comptabilité

bancaire, les enquêteurs ont découvert des versements illégaux depuis la caisse principale de la BNA de 8,2 milliards de centimes depuis 2004. Tous ces versements ont été opérés par l'agent D. C. vers des comptes personnels des membres de sa famille. Une fois versés, il prend leur chèque et soutire cet argent.

Lors de son audition, D. C. raconte qu'il avait commencé à verser cet argent de cette manière en 2004. Cette année-là, il avait vendu sa voiture de marque Golf au nommé T. A. K., âgé de 37 ans et résidant à Sour-El-Ghozlane. Ce dernier, après six mois de la transaction, lui téléphona un jour lui disant que la carte grise est toujours sur son nom et qu'il venait d'être arrêté par la police à Batna avec 4 kg de cannabis à bord. Le menaçant de le déclarer comme complice, il exigea de D. C. de l'argent frais pour payer les avocats.

Au total et grâce au chantage, D. C. aura versé à T. A. K. par l'intermédiaire des comptes personnels appartenant aux membres

de sa famille la somme de 8,6 milliards de centimes à travers 15 opérations étalées sur près de quatre ans, depuis 2004 à nos jours.

Ramené comme accusé, T. A. K. a fini par reconnaître les faits retenus contre lui.

Ainsi, ce sont au total 18,6 milliards qui ont été détournés de l'agence BNA par D. C.

Dans les comptes que les enquêteurs ont bloqués, seuls 9,9 milliards ont été récupérés depuis la Société générale, alors que les 8,6 milliards versés ont été dépensés.

Après avoir reconstitué ce puzzle, le juge d'instruction près le tribunal de Bouira qui mis en examen au total 12 personnes, a mis sous mandat de dépôt le chef de section de la BNA, D. C., les deux entrepreneurs, K. S. A. et O. N. ainsi que T. A. K. poursuivis pour des chefs d'inculpation de création d'association de malfaiteurs, détournement de deniers publics, trafic d'influence et abus de pouvoir, et enfin, faux et usage de faux dans les écritures bancaires.

Y. Y.

## DIALOGUE INTERRELIGIEUX

# Une délégation de catholiques et du CRCM à Annaba

Une délégation du Conseil régional du culte musulman (CRCM) de la région de Lyon représentée par son président et quelques proches accompagnés par des délégués régionaux du dialogue islamo-chrétien séjournent depuis avant-hier à Annaba. Ce voyage d'amitié dont le but est de mieux connaître "l'autre" et souder la fraternité entre chrétiens et musulmans entre dans le cadre du dialogue inter religieux dont la finalité est "vivre ensemble" tolérant et compréhensif.

Côté musulman, la délégation est conduite par M. Azzedine Gaci, docteur en physique, enseignant-chercheur à l'Ecole supérieure de chimie, physique et électronique de Lyon, recteur de la mosquée Othmane de Villeurbanne, M. Kamel Kabtane, recteur de la mosquée de Lyon, M. Abdallah Zekri, président de la fédération de la grande mosquée de Paris, M. Abdallah Dliouah, ingénieur en informatique et imam, M. Hafid Sekhri, licencié en sciences de l'éducation, membre de la mosquée de la Duchère et du groupe Abraham, Mme Zahia Mechri, maître en droit privé, M. Rachid Djeleb, trésorier de la mosquée Assalam d'Annecy et M. Toufik Chergui, titulaire d'un CAPET en génie mécanique, délégué département du CRCM dans l'Ain.

Côté catholique, les hôtes de la Coquette sont conduits par le Cardinal Philippe Barbarin, archevêque de Lyon, les pères Maxime Bobichon, Christian Delorme, Vincent Feroldi, Yves Guerpillon, Mme Régine Maire, maître en théologie, M. Michel Younés, docteur en théologie, professeur à la faculté de théologie de l'université catholique de Lyon et M. Jacques Bolon, responsable diocésain des relations avec l'Islam.

La visite a commencé par la mosquée Abou-Merouane Ech-Charif située dans la vieille ville où elle a été reçue par l'imam de ce lieu de culte qui a présenté un aperçu historique sur sa construction ainsi que des explications ayant trait à l'architecture arabo-musulmane.

Les visiteurs ont rejoint ensuite la basilique Saint-Augustin, où ils ont été accueillis par l'évêque qui leur a fait visiter les lieux avant de se diriger vers le site archéologique de l'antique Hippone située en contrebas. Aujourd'hui lundi, la délégation est à Constantine où une table ronde sur le dialogue inter religieux sera organisée avec le corps enseignant et des personnalités religieuses et scientifiques.

Une visite de la grande mosquée Emir-Abdelkader est au programme et une rencontre aura lieu avec Monseigneur Gabriel Piroird, évêque de Constantine, qui, pour une fois cédera sa place à Monseigneur le Cardinal Philippe Barbarin qui présidera une messe.

M. Rahmani

## PROTECTION DE L'ENFANCE

# Elaboration d'un plan stratégique de 2007 à 2015

Le ministère délégué chargé de la Famille et de la Condition féminine a organisé hier, un atelier de formation sur le plan stratégique pour l'enfance.

Cette rencontre étalée sur deux jours se tient au niveau de l'Institut algérien des hautes études financières. Elle a pour objectif de finaliser le plan stratégique pour l'enfance.

La ministre déléguée chargée de la Famille et de la Condition féminine, Nouara Djaffar, estime que d'autres stratégies existent, mais l'absence de coordination durable les freine « ce qui fait que nous ne pouvons pas suivre les évolutions de la société », a-t-elle noté. Et d'ajouter : « D'où la nécessité de mettre en place une stratégie concrète pour la coordination de tous les autres ateliers pour la réalisation des défis internationaux. » La stratégie de l'enfance en cours d'élaboration devra s'étaler de 2007 à 2015.

Sa conception a débuté depuis deux ans. « Nous entamons une étape impor-

tante pour cette stratégie. Une conférence nationale pour échanger les idées concernant cette question devra avoir lieu fin mars où des experts, des chercheurs et des représentants des ministères de la Santé, de l'Education, de la Justice et autres départements concernés par la question de l'enfance », a souligné la ministre déléguée.

Cette stratégie sera basée aussi bien sur les principes nationaux et religieux de la société algérienne que sur des exemples arabes et africains.

Il est à noter qu'une prise en charge juridique de l'enfance existe et qu'une nouvelle loi pour la prise en charge des enfants a été élaborée par ce département.

Pour ce qui est des « enfants de la rue », Nouara Djaffar estime qu'il faut une prise en charge du cas par cas. En matière d'éducation de l'enfance, l'Algérie est citée comme exemple. Comme cela a

été rappelé par le représentant du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) en Algérie, Raymond Janssens, qui a noté que 4% du budget de l'Etat est consacré au secteur de l'éducation. Il a sou-

ligné que le taux enregistré en Algérie en matière de scolarisation est de plus de 96%.

Celui de la vaccination contre les maladies infantiles est de plus de 99%.

M. O.

## ACTIVITE DU PORT D'ALGER

# Hausse du trafic maritime

Les résultats réalisés en décembre 2006 permettent à l'infrastructure du port d'Alger de consolider ses parts de marché.

L'activité du port d'Alger a connu une progression du trafic maritime en terme d'entrée de navires et une hausse du trafic global des marchandises, par rapport à la même période de 2005, selon les statistiques publiées par l'Entreprise du port d'Alger (Epal).

Durant cette période, le trafic conteneurs est caractérisé par une hausse des débarquements de l'ordre de 4,17 % et une baisse de retour des conteneurs vides, en comparaison avec le mois de décembre 2005.

Il est à noter que 17 747 boîtes ont été traitées à l'entrée du port d'Alger au cours de décembre 2006, tandis qu'à la sortie, les statistiques montrent

une progression fulgurante des exportations des marchandises en conteneurs, qui bondissent de 9 820 tonnes en décembre 2005, à 13 486 tonnes en décembre 2006. Par ailleurs, le trafic global des marchandises a connu lui aussi une hausse de 3,41% durant cette période de référence.

L'analyse du trafic marchandises fait ressortir une hausse globale induite par la forte hausse des marchandises embarquées, notamment les export de fuel.

Aussi, l'analyse du trafic marchandises par catégorie de produits fait apparaître une importante hausse des produits pétroliers, ainsi que de relatives progressions de trafic de produits divers et des matériaux de construction. S'agissant des trois principaux partenaires de l'Algérie en

Méditerranée, pour le mois de décembre de l'année écoulée, la première place revient à la France avec une part de 20,28% du trafic marchandises, suivie d'Espagne 15,23%, et enfin d'Italie avec une part de 12,55%.

Aussi, le port d'Alger a enregistré également une affluente de passagers avec une hausse de 19,42%, passant de 21 984 passagers en décembre 2005, à 26 253 passagers en décembre 2006.

Le mouvement des auto passagers, (les personnes qui embarquent avec leurs véhicules) et qui constituent l'essentiel du chiffre d'affaires de l'Entreprise nationale du transport maritime des voyageurs (ENTMV), a connu, en parallèle, une progression de 24,50%.

S. Benkhemou